

Fiche de poste : ORTHOPTISTE
Pôle d'activité : CHIRURGIE/MEDICO-TECHNIQUE
Service : CONSULTATIONS SPECIALISEES

Date de mise à jour :	Nombre de pages :	Rédacteurs :	Validation par :
16/01/2024	3 pages	F. KHEDIMI Cadre de santé	P. CHAPUIS CARP

Famille professionnelle :	Soins/Soins de rééducation	Grade : Orthoptiste
Prérequis :	Certificat de capacité d'orthoptiste	

Textes de référence :

- L'arrêté du 17 mars 1999 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1966 modifié relatif aux programme d'enseignement et modalités des examens du certificat de capacité d'orthoptiste
- L1110-4 pour le secret professionnel
- Loi du 4 mars 2002
- Charte de la personne hospitalisée mars 2006

Caractéristiques du poste :

- Responsable hiérarchique :
 Coordonnateur des Soins
 Cadre supérieur de santé du pôle chirurgie médico technique
 Cadre de santé du service des consultations de spécialités
- Organisation de travail :
 - Quotité temps de travail : selon quotité calculée sur base de 35h/semaine
 - Horaires : du lundi au vendredi amplitude possible de 8h à 18h (pas de RTT)
 - Spécificités : repos fixes le weekend et fériés
 Fermeture de service selon les présences des médecins
- Les congés annuels sont posés en adéquation avec les absences médicales et une coordination entre orthoptistes est nécessaire
- Droits à congés : 25 Congés annuels
 - 1 jour de fractionnement

- Jours fériés : Selon le nombre de férie calendaires annuels
- 2 hors saison (sous conditions)

- Description du pôle d'activité : Le service de Consultations spécialisées est rattaché au Pôle chirurgie et médicotechniques.

- Contraintes particulières :

La suppléance lors des absences légales est assurée par les orthoptistes entre eux après validation par le cadre de santé (répartition des congés selon l'activité médicale et une concertation entre orthoptistes)

Définition du poste :

- L'orthoptiste évalue les déficiences visuelles et les troubles de la vision sur le plan moteur, sensoriel, cognitif, fonctionnel,
Les soins en service de spécialités sont caractérisés par un contact bref mais intensif avec les patients.
- Les orthoptistes travaillent dans un secteur de soins ambulatoire.

Par conséquent, elles doivent pouvoir travailler à la fois de façon indépendante et en collaboration, et ce au sein d'une équipe pluridisciplinaire car elles participent à la prise en charge des consultants dans le cadre d'un parcours de soins ou dans le cadre d'une hospitalisation.

Elles doivent avoir un niveau élevé d'aptitudes en communication et en organisation.

Missions / activités principales :

- Évaluer les déficiences visuelles et les troubles de la vision sur le plan moteur, sensoriel, cognitif, fonctionnel,
- Poser un diagnostic orthoptique, et formuler des objectifs et le plan de soins.
- Mettre en œuvre des traitements de rééducation et de réadaptation destinés à corriger ces déficiences et troubles visuels.
- Prend en charge le programme de la consultation en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et de prévention.
- Travaille en collaboration directe avec le médecin ophtalmologiste :

Cette spécificité nécessite un positionnement professionnel bien établi quant au rôle propre. Cette complémentarité est incontournable et nécessaire pour assurer une prise en charge de qualité.

- Réalise les soins techniques prescrits.

Logistique

- Participe à :
 - La gestion logistique des stocks de petits matériels
 - Assure la décontamination des appareils entre chaque consultant et en fin de journée

Formation

- Collabore à l'encadrement et à l'évaluation des nouveaux orthoptistes
- Accueille des stagiaires

Compétences souhaitées :

Connaissances techniques (savoir et savoir-faire) :

- Connaissance et maîtrise de l'outil informatique (listes de consultants, saisie des comptes rendus de consultations et des actes...)
- Protocoles en vigueur concernant l'hygiène des locaux et du matériel
- Bilan clinique d'un patient, spécifique au domaine (entretien / examen, recueil d'information, travail de synthèse, restitution...)
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité
- Réalisation de soins spécifiques à son domaine d'intervention et connaissances du matériel mis à disposition pour les actes suivants mesure de l'acuité visuelle par réfractomètre automatique, biométrie, champ visuel, OCT, BB vision....
- Surveillance de l'état de santé des personnes (patients, enfants, etc.), dans son domaine d'intervention
- Conseil et éducation thérapeutiques, relatifs à son domaine d'activité
- Veille spécifique à son domaine d'activité
- Capacité à réactualiser ses connaissances

Compétences organisationnelles :

- Être capable de prendre des initiatives dans l'organisation quotidienne du travail
- Savoir travailler en équipe et en particulier en collaboration avec les IDE
- Savoir assurer une traçabilité permettant une continuité dans l'entretien
- Savoir transmettre des informations importantes pour la prise en charge des patients

Compétences d'adaptation :

- Savoir s'adapter à l'organisation et l'activité
- Réalisation d'études, de travaux de synthèse, relatifs à son domaine d'activité

Compétences relationnelles :

- Accueillir et prendre en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine de compétence.
- Posséder le sens des relations humaines, de l'accueil, avoir des capacités d'écoute, des aptitudes à communiquer et le sens de l'observation
- Posséder un esprit de collaboration
- Respecter la confidentialité des informations/respecter le secret professionnel
- Avoir le sens des responsabilités
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité de l'orthoptie
- Faire preuve de rigueur et de motivation professionnelle
- Assurer l'accueil, l'encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants, stagiaires, etc.)